

Article

« Ruptures et fragmentations de l'identité francophone en milieu minoritaire; un bilan critique »

Linda Cardinal

Sociologie et sociétés, vol. 26, n° 1, 1994, p. 71-86.

Pour citer cet article, utiliser l'adresse suivante :

<http://id.erudit.org/iderudit/001118ar>

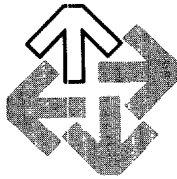
Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

Ruptures et fragmentations de l'identité francophone en milieu minoritaire; un bilan critique¹



LINDA CARDINAL

Écrire dans les conditions de l'exigüité est, on le rappelle souvent, un geste téméraire, complexe, scandaleux même...

François Paré, *Les Littératures de l'exigüité*, Hearst, LeNordir, 1992, p. 80.

INTRODUCTION

Depuis les années 1960, les francophonies canadienne et québécoise ont inauguré un processus de fragmentation et de politisation de la question identitaire probablement sans précédent au pays. La rupture avec l'image du colonisé et un passé aux relents de colonisation a provoqué, au sein de la francophonie, des bouleversements dont la signification demeure trop peu explorée. Certes, les notions de peuple, de nation, de groupe minoritaire tentent toutes de percer le sens du mouvement de libération ou d'autonomie qui travaille l'imaginaire francophone depuis les années 1960. Mais la politisation de la question identitaire a-t-elle donné lieu à ce mouvement tant espéré?

Le Québec, qui occupe la place principale dans ce processus de fragmentation a, en partie, articulé ses ambitions autour d'un projet de souveraineté. Mais la francophonie hors Québec, n'ayant pas d'État ou de territoire auquel s'identifier, a vécu ces développements plus difficilement². Le vide a été recouvert par la découverte d'identités provinciales, les identités franco-ontarienne, franco-manitobaine, fransaskoise, franco-albertaine et ainsi de suite, mais sur le plan national, la francophonie hors Québec, qu'exprime précisément cette appellation qui dit l'exclusion d'un territoire, n'a jamais cessé de vivre le malaise identitaire. Elle a tenté de pallier cette situation avec un projet de développement global³ réactualisé, au début des

1. Je remercie Patrick Imbert, Gilles Labelle et Marie-Blanche Tahon ainsi que les évaluateurs anonymes de cet article pour leurs conseils et suggestions de corrections.

2. Pour des détails historiques pertinents sur la question, voir Marcel Martel (1993).

3. Voir le document de la Fédération des francophones hors Québec (1982), *Pour s'inscrire dans l'avenir*.

années 1990, autour de la notion d'espace francophone⁴. Aussi, en 1991, ce mouvement aboutissait à l'expression « communautés francophones et acadiennes du Canada », l'un des nouveaux symboles de l'identité francophone en milieu minoritaire⁵. Ce changement est venu réaffirmer la réalité sociologique où le développement et l'épanouissement de la francophonie passent par un projet d'affirmation communautaire par rapport à celui d'un Canada *ad mare usque ad mari* uni par une politique de bilinguisme officiel. Ce Canada n'existe plus. Les francophones habitent des îles différentes, avec des populations aux accents mélangés, aux identités multiples, aux caractéristiques rurales ou urbaines, aux racines d'ici ou d'ailleurs. Ces îles s'étendent des régions francophones de l'Atlantique à l'Ontario français, de Saint-Boniface au Manitoba rural francophone, du Edmonton français à Rivière-la-Paix, à Whitehorse au Yukon, de Prince-Georges à Maillardville en Colombie-Britannique. Les francophones vivent une réalité fragmentée; ils sont éparpillés un peu partout; ils habitent un archipel⁶. Ils ont une identité locale, régionale, nationale, internationale.

De façon concomitante, la fragmentation oblige la francophonie à rompre avec une certaine idée de la communauté et une vision du Québec comme réalité homogène et transcendante. L'avènement, dès les années 1960 et 1970, de revendications de la part des jeunes, des femmes, des personnes de cultures non-dominantes et des nouveaux arrivants montre que la communauté est traversée de rapports de pouvoir dont on ne peut plus ignorer l'importance aujourd'hui, même au nom de la sacro-sainte unité pour la cause! La communauté ne peut plus se présenter comme une réalité homogène et transcendante. Elle se voit plutôt comme un espace, une valeur à partir de laquelle les individus sont appelés à participer volontairement à son développement. Se profile l'image d'une communauté intégrable, si elle est un espace de coopération, de débat et d'élargissement des possibilités de développement humain.

Cette nouvelle configuration illustre rapidement le parcours réalisé par la francophonie en milieu minoritaire depuis les trente dernières années. Elle marque aussi son aboutissement à un moment où la question des minorités, tant au Canada que dans le monde, travaille les espaces politiques nationaux. Elle fait apparaître des sensibilités oubliées voire rejetées qui participent dorénavant du déploiement de ce qu'on nomme l'ère postmoderne, et c'est à préciser cette nouvelle configuration telle qu'inaugurée en milieu minoritaire francophone canadien que je consacrerai ce texte. Je me propose d'effectuer un retour sur les sources de l'identité franco-canadienne, retour qui voit donc dans la rupture originelle ou la scission qui a eu lieu au sein du Canada français pendant les années 1960 un processus de fragmentation qui vient remettre en cause une certaine vision d'une francophonie entre autres catholique et à la fois colonisatrice et colonisée. Ce même mouvement oblige la communauté à rompre avec une vision unitaire d'elle-même et, ultimement, une certaine conception de la citoyenneté commune.

Je tenterai d'approfondir cette réflexion en cours à partir d'un bilan critique des analyses portant sur l'identité francophone en milieu minoritaire. Je m'intéresse de façon particulière à trois approches à partir desquelles la sociologie a conceptualisé l'identité ethnique en milieu minoritaire francophone : une première formulée par Danielle Juteau (1980), qui s'appuie sur l'histoire et l'expérience pour théoriser l'identité du groupe; une deuxième également inspirée par Juteau (1983), qui poursuit la théorisation du fait minoritaire en une réflexion sur les conditions de production de l'identité ethnique, reprise par Isabelle McKee-Allain (1989); une

4. Voir le document de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (1991), *Dessein 2000 : pour un espace francophone*. Par espace, les auteurs du document signifient un lieu géré par et pour les francophones, que l'on pense à une paroisse, un centre scolaire communautaire, un groupe de femmes ou autres. Ainsi, l'idée d'espace francophone renvoie aux lieux où les membres des communautés exercent un pouvoir sur l'organisation et la gestion de leurs affaires.

5. La Fédération des francophones hors Québec adopte un nouveau nom en juin 1991 pour dorénavant s'appeler Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

6. Voir, pour une des premières formulations de l'idée d'archipel en sociologie, Joseph-Yvon Thériault (1989, p. 138). Mais la référence existe déjà en littérature notamment dans les écrits de Gabrielle Roy; voir *Un jardin au bout du monde* 1975.

troisième articulée par Breton (1983), qui met l'accent sur la nature politique de la définition de l'identité, problématique reprise par Joseph-Yvon Thériault (1989) afin de comprendre les effets de l'individualisme sur la sociabilité francophone hors Québec. J'ai choisi d'étudier ces approches parce qu'elles offrent les pistes d'analyse les plus susceptibles de préciser le développement de la question identitaire en milieu francophone minoritaire. Elles tirent leur source d'inspiration des études ethniques⁷, des travaux sur les groupes minoritaires et le pluralisme culturel⁸ par rapport aux approches de l'identité qui puisent leurs références dans les courants nationalistes⁹ et structuralo-marxistes¹⁰. Les approches que j'étudierai considèrent le fait minoritaire comme un fait social qui persiste toujours dans les grands ensembles modernes. Ainsi conçoivent-elle que « l'ethnie n'est pas une simple catégorie résiduelle mais un processus dynamique exprimant une dimension structurelle inhérente aux sociétés modernes » (Cardinal et Lapointe, 1990, p. 277).

Malgré la richesse des réflexions que j'examinerai dans ce texte, l'analyse est loin d'être achevée et elle déborde le domaine de la sociologie¹¹. Cette dernière a certes contribué de façon particulière à l'analyse du fait minoritaire¹², ne serait-ce que par la cohabitation des analyses de l'ethnicité, de la nation et des groupes minoritaires. La sociologie a aussi accueilli les recherches des démographes de la répartition linguistique qui s'efforcent de calculer l'espérance de vie des francophones et des sociolinguistes sur la vitalité linguistique, mais leurs travaux ne seront pas ici pris en compte¹³. Ma réflexion tente de se situer davantage au niveau des représentations que des statistiques; ce qui m'importe est de comprendre ce qui construit la francophonie dans l'univers du discours ou de l'histoire. Sa disparition sera symbolique avant d'être numérique. C'est pourquoi mon discours se veut aussi engagé. Je m'intéresse à une sociologie par et pour les minoritaires¹⁴.

QUI SOMMES-NOUS? UNE COMMUNAUTÉ D'HISTOIRE ET DE CULTURE

Qui sommes-nous? Cette question hante les francophones en milieu minoritaire¹⁵. La rupture au sein du Canada français a forcé les francophones à se redéfinir et à ré-émerger

7. Les analyses de Juteau ainsi que celles de Breton contribuent de façon significative aux études ethniques au Canada et constituent avec celles de Thériault et de McKee-Allain, en plus des autres sociologues dont j'étudie les travaux dans ce texte, des points de repère théoriques très utilisés dans la saisie du fait minoritaire comme phénomène social et politique. Leurs travaux guident mes lectures de la situation de la francophonie en milieu minoritaire en même temps que je tente de jeter un regard critique sur leur production.

8. Pour une synthèse intéressante de l'approche du pluralisme culturel voir W.N. Newman, (1973).

9. Pour une présentation et une analyse critique de ce courant voir Jean Lapointe et de J.-Yvon Thériault, *D'une question linguistique à un problème sociétal* (1982) et Greg Allain, Isabelle McKee-Allain et J.-Yvon Thériault, « La société acadienne : lectures et conjonctures » (1993). En résumé, la référence à la nation dans l'étude du fait minoritaire ne permet pas de voir comment la communauté produit son histoire. La nation renvoie à une réalité externe, à de l'immanence au lieu d'être conjuguée à même les pratiques du groupe, ce qui ne veut pas dire que l'idée de nation soit désuète. Elle demande plutôt à être contextualisée.

10. Lorsque l'analyse est d'inspiration structuralo-marxiste ou néo-marxiste, le fait minoritaire est réduit à l'idéologie, à l'effet de la lutte de classes ou à l'idée qu'il pourrait constituer une classe. Il n'est pas analysé en tant que fait social total. Le phénomène ethnique est généralement perçu, selon ce courant, comme une catégorie sociale capable de faire apparaître les contradictions du capitalisme (Thériault, 1981). L'ethnie y est considérée comme un résidu. Par contre, il y a lieu d'articuler les rapports sociaux ethniques avec les rapports de classes. Voir notamment le commentaire de Danielle Juteau sur la question du marxisme dans une entrevue accordée à la revue *Femmes d'action*, 1993.

11. Malgré la nature interdisciplinaire de la sociologie, soulignons tout de même l'apport des analyses des littéraires que nous n'étudierons malheureusement pas dans le cadre de ce texte. Nous pensons notamment au très beau livre de François Paré, *Les Littératures de l'exiguïté*, (1992).

12. Pour une étude plus détaillée de l'apport de la sociologie à l'analyse du fait minoritaire hors Québec, voir, dans ce numéro, le texte de Joseph-Yvon Thériault.

13. Pour une synthèse ainsi qu'une analyse de ces travaux, voir Linda Cardinal, Jean Lapointe et J.-Yvon Thériault, *Individu, société et politique*, 1990, chap.I, « Le champ linguistique ».

14. À l'instar de Danielle Juteau (1981) lorsqu'elle analyse les fondements d'une sociologie par et pour les femmes.

15. Tout comme le reste des groupes vivant au Canada.

symboliquement, « pour ne plus être sans pays »¹⁶. Ce rapport produit en 1979 faisait suite à un autre au titre non moins évocateur : *Les Héritiers de Lord Durham* (1975) et ouvrait la voie aux futurs qui s'intituleront *Pour s'inscrire dans l'avenir* (1982), *Dessein 2000 : pour un espace francophone* (1991). Indice que les leaders de la francophonie hors Québec doivent constamment s'assurer qu'elle n'est pas seulement une invention du Secrétariat d'État appelée à l'existence en 1982.

Pendant que certains cherchent les mots adéquats pour figurer dans le discours politique, la sociologue Danielle Juteau (1980, 1983) propose une des premières théorisations de l'identité hors Québec qui tente d'affranchir le fait minoritaire de sa clandestinité. Ce moment constitue une première, puisque jusqu'alors la sociologie s'est surtout penchée sur le développement de la nation canadienne-française, du peuple acadien et du Québec et a pratiquement ignoré les francophones hors Québec, ceux de l'Ontario et de l'Ouest surtout, sinon pour évaluer leur disparition numérique¹⁷. On assiste, depuis les années 1970, à la réalisation d'études statistiques et empiriques ainsi qu'à des descriptions du fait minoritaire, notamment pour documenter les besoins des francophones, mieux connaître leur milieu et leur vitalité communautaire. Je pense aux travaux de Roger Bernard (1988, 1991), qui s'inspirent largement des analyses de Juteau, de Wilfrid B. Denis (1990), de Normand Frenette (1989), de Simon Laflamme (1988), de McKee Allain et Clavette (1983), de Raymond Thériault (1987) et de plusieurs autres¹⁸. L'exception acadienne qu'illustrent bien les travaux de Thériault pour la période des années 1970 et 1980 (1980, 1981), a surtout tenté d'étudier les dimensions régionale et économique à l'œuvre dans le développement des communautés minoritaires. Par contre, la question ethnique y est apparentée à un lieu de gestion des contradictions de l'État, à un tremplin en vue d'un véritable mouvement populaire (1981, p. 68); ultimement, on perd de vue la problématique de la construction de l'identité.

D'emblée, c'est à Juteau que revient l'initiative d'avoir tenté de cerner les processus économiques et politiques « qui ont marqué l'évolution des Canadiens français vivant à l'extérieur du Québec » (1980, p. 21), entre autres le rôle des gouvernements provinciaux. Elle se propose de considérer le fait ethnique francophone comme un rapport social, une construction, au lieu de le faire apparaître dans l'analyse comme un produit de la superstructure ou un lieu de gestion des contradictions. Elle s'intéresse tant aux facteurs externes qu'internes qui président à la production de l'identité. Elle s'attarde surtout à l'analyse des processus internes qui ont marqué la production de l'identité, même si elle ne néglige pas de souligner l'influence d'un phénomène comme le mouvement d'affirmation du Québec dans le développement du fait minoritaire au Canada. Elle concentre son analyse sur les Franco-Ontariens¹⁹ et théorise longuement les fondements de leur identité, les éléments constitutifs de leur communauté, leur situation d'oppression et leurs possibilités de libération. Reprenant les contributions théoriques de Max Weber et d'Otto Bauer sur la question ethnique et nationale, Juteau s'applique à démontrer que la communauté franco-ontarienne est d'abord le produit de rapports sociaux; son fondement n'est donc pas biologique (il n'y a pas de francophones de sang) mais bel et bien historique. Chaque personne appartient à une communauté d'histoire et de culture, « chacune de ces communautés, écrit Juteau (1983, p. 23), occupant une place différente au sein des rapports entre les communautés d'histoire et de culture ». Pour Bauer, c'est l'histoire — l'expérience — et non les caractéristiques somatiques qui constitue l'élément déterminant permettant de comprendre les liens de solidarité qui rattachent entre eux les individus d'une même communauté Bauer, (1974, pp. 233-257).

16. Comme le dit le titre d'un des premiers documents politique de la FCFA du Canada publié en 1979.

17. Pour plus de détails, voir Jean Lapointe et J.-Yvon Thériault, *D'une question linguistique à un problème sociétal* (1982).

18. Pour une bibliographie exhaustive voir Linda Cardinal, Jean Lapointe et J.-Yvon Thériault, *op. cit.*

19. À l'époque, Danielle Juteau est professeure à l'Université d'Ottawa, ce qui peut expliquer qu'elle ait choisi d'étudier les Franco-Ontariens plutôt que les Acadiens ou les Franco-Albertains.

De plus, Juteau considère que « ce n'est qu'en présence d'oppositions conscientes à des tiers que ce facteur (l'histoire) devient opératoire et qu'il favorise l'éclosion de la communitisation » (1980, p. 27). Reprenant Weber pour signifier une relation sociale qui repose sur un lien émotif, elle ajoute :

[...] c'est dans de telles circonstances que sont choisies les marques qui servent à définir le groupe; dans le cas à l'étude, la langue, la religion et, éventuellement, le mode de vie rurale. Un canadien français est catholique, francophone et paysan. À plus longue échéance, on en vient à croire que ces différences fondent la relation et la justifient. (Juteau, 1980, p. 27.)

Ainsi, le rapport social que les Franco-Ontariens entretiennent avec le groupe majoritaire explique leur statut de minoritaires imbriqué dans l'identité historique et culturelle. Pour situer ce rapport social qui donne naissance à la communauté franco-ontarienne, Juteau remonte à 1763, époque où le « nous » des Franco-Ontariens était canadien. Elle écrit :

L'arrivée des Loyalistes marque le début des rapports entre les *Canadians* et les *British Americans*. C'est à la suite de l'instauration de ces nouvelles articulations économiques et politiques que les Canadiens se sont engagés dans une relation sociale de communitisation suite à laquelle certains attributs ont acquis une nouvelle pertinence (1980, p. 29). [...] Entre 1840-1867, nous devenons des Canadiens-français; la langue devient ainsi le principal critère de différenciation retenu. (Juteau, 1980, p. 30).

Cette histoire que partagent les Canadiens français de l'Ontario est la même que celle des Québécois. Or, les Franco-Ontariens apparaissent dans l'histoire du Canada français au moment où leurs expériences divergent et que leur identité, même si elle s'avère toujours marquée par la langue, se constitue dans un nouveau rapport social caractérisé par « le rôle accru de l'État au niveau de la gestion et de la régulation des communautés vivant sur « son » territoire » (Juteau, 1980, p. 37). On s'entend pour dire que ce sont surtout les luttes scolaires qui illustrent le mieux l'histoire qui différencie les Franco-Ontariens des Québécois, ce que vont aussi montrer dans leurs travaux Robert Choquette (1980), Chad Gaffield (1993) et David Welch (1988). Dans la mesure où l'éducation est un domaine de compétence provinciale, les Franco-Ontariens se constituent comme groupe dans leur relation sociale avec le gouvernement anglo-ontarien²⁰.

Par ailleurs, si le processus qui marque l'identité franco-ontarienne la fait apparaître dans un rapport d'oppression, les Canadiens français de l'Ontario reprennent aussi ce processus à leur compte pour en faire la base d'un projet porteur de changement. Ainsi, l'identité franco-ontarienne devient, pendant les années 1960-1970, une idée-force, un principe rassembleur en vue de transformer la situation de domination du groupe, notamment à travers ses luttes pour des écoles françaises et le contrôle de ses institutions. Certains groupes plus audacieux, désireux de rompre une fois pour toutes avec la psychologie du minoritaire et le rapport de domination qui l'incarne, proposent même de se définir à l'extérieur du lien à l'État en se nommant Ontariois. Artistes, littéraires et féministes se rallient à ce mouvement qui veut rapatrier le procès de construction de l'identité à l'intérieur du groupe. À l'instar des Québécois qui se sont appropriés le niveau gouvernemental provincial pour le transformer en l'État du Québec, les Ontariois vont investir la communauté en vue d'exister à l'extérieur du rapport d'oppression comme sujets autonomes. D'où la nécessité accrue de contrôler les institutions, d'atteindre une véritable complétude institutionnelle²¹. Paradoxalement, force est cependant de reconnaître que les Franco-Ontariens ne peuvent dépasser leur statut de

20. Il est possible de généraliser ce phénomène à l'ensemble des communautés francophones et acadienne du Canada. Voir notamment les recherches de Wilfrid B. Denis (1993) sur les crises scolaires en Saskatchewan. Ce n'est pas un hasard non plus si les retombées de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* sont si étudiées. De fait, cet article symbolise et rappelle une partie importante des luttes des francophones hors Québec. Pour un résumé de la question, voir les synthèses de Michel Bastarache *et al.* (1986), de Pierre Foucher (1986) et de François Dumaine (1990).

21. Tel que l'entend Raymond Breton (1964).

minorité provinciale dans la mesure où le gouvernement anglo-ontarien ne pourra jamais devenir *leur* État.

L'analyse de Juteau a plusieurs mérites. D'une part, elle permet d'approfondir le rôle central du gouvernement provincial dans le mouvement de rupture inauguré au sein du Canada français. À partir des années 1960 surtout, la structure provinciale devient un pôle d'identification important et l'un des nouveaux fondements du modèle identitaire francophone. D'autre part, dans sa théorisation de l'identité, Juteau ne se limite pas à décrire des caractéristiques objectives, mais raconte, explique, construit l'identité à partir du rapport social qui la constitue. Dit autrement, elle dénaturalise le groupe, lui fait perdre sa dimension transcendante et fait apparaître son inscription dans l'histoire plutôt que dans la lutte des classes.

Mais cette histoire n'est pas terminée. Autant les apports de Juteau à la compréhension du fait minoritaire sont importants, autant son analyse demande à être mise à jour à la lumière des changements survenus en Ontario et dans les milieux minoritaires francophones de façon plus générale depuis les années 1980. Entre autres, la transformation du rapport d'oppression ne s'est pas complètement jouée à l'extérieur de l'État, et la nature fusionnelle des utopies communautaristes de l'époque qui, à l'instar des projets de libération nationale, cherchaient surtout à produire une communauté réconciliée avec elle-même, faisant corps avec ses origines, son histoire, ses luttes, a été dévoilée par des revendications non directement nationalistes. Les leaders de la francophonie et ses penseurs utilisent le vocabulaire de la survie, de l'autogestion en vue de tracer les grandes lignes d'un projet de société — réconciliée — en milieu minoritaire. Ainsi, dans le manifeste politique *Pour s'inscrire dans l'avenir*, lit-on :

La société qui assurera notre existence sera une société qui permettra à des communautés de voisinage, de village, de région, à des communautés ethniques, à des regroupements fondés sur le sexe, sur l'âge etc., de *se substituer à l'État et aux grands appareils économiques* dans la gestion de leurs affaires (FFHQ, 1982, p. 34).

Or, les actions des communautés francophones, tant au niveau de leur province qu'au fédéral, illustrent plutôt une intrication de la communauté à l'État (Cairns, 1986) et obligent à s'interroger sur ce processus d'institutionnalisation des revendications des groupes minoritaires au niveau étatique²². Que la transformation de la situation d'oppression se réalise surtout à l'intérieur de l'institution étatique tient au plus grand militantisme d'organismes francophones dans chaque espace provincial et au poids accordé au niveau juridique dans l'institutionnalisation des revendications. En Ontario, la promulgation de la Loi 8 sur les services en français en 1986 est un exemple représentatif de ce processus de transformation du rapport d'oppression de l'intérieur²³.

La présence de l'État devrait donc interpeller les analystes du fait minoritaire dans leur mise à jour de la rupture mythique avec la situation symbolique et matérielle de minoritaire. D'autant que le statut de minorité provinciale ou plus romantiquement d'Ontarais ou d'Acadien n'annule pas les rapports du groupe avec l'État fédéral. L'analyse de Juteau, et de façon générale, les travaux sur la francophonie sont silencieux sur l'arrimage des différents processus étatiques et leur impact sur l'identité. Dans le cas du Québec, l'identification à l'État québécois incarne le rapport social de transformation de la relation à l'État fédéral. En milieu minoritaire, la situation est plus complexe car le groupe qui lutte pour le contrôle de son avenir est confronté à deux niveaux de gouvernement. Au plan national, les francophones ne sont pas encore parvenus à se définir à l'extérieur du rapport de domination qu'ils entretiennent avec l'État canadien. L'appellation « communautés francophones et acadienne du Canada »

22. Ce qu'a commencé à étudier Leslie Pal dans *Interest of State*, (1993).

23. C'est dans les mêmes termes que j'analyserais la portée de la Loi 88 — adoptée en 1981 — au Nouveau-Brunswick qui reconnaît l'égalité des communautés francophone et anglophone de la province. La loi a été enchâssée dans la Constitution canadienne en février 1993.

devenue officielle depuis 1991, est cependant un bon pas dans cette direction bien qu'elle reste torturée²⁴.

En résumé, la question du lien à l'État révèle que la transformation du rapport de domination ne peut se réaliser en vase clos. Elle montre aussi que le groupe minoritaire francophone ne tire pas seulement son identité du modèle identitaire provincial. Un parallèle avec le Québec est inopérant à ce niveau, mais la tentation est grande, hors Québec, de ne pas questionner le lien des minorités à l'État fédéral, qui joue le rôle de « mère nourricière ». L'étude de ce rapport permettrait pourtant de cerner la façon dont le destin des minorités francophones se joue au niveau national. Certains juristes ont amorcé un début de réflexion sur la question, notamment Yvon Fontaine (1988) et Pierre Foucher (1988, 1993) ainsi que Leslie Pal (1992, 1993), mais elle demande à être creusée en vue d'un examen de l'histoire des rapports entre les communautés francophones et l'État fédéral depuis les années 1960. Elle permettrait aussi de mieux cerner les relations entre les francophonies québécoise et canadienne²⁵. C'est à ce prix que la francophonie pourra faire la lumière sur les processus qui ont marqué sa fragmentation identitaire au niveau national. Les rapports avec le Québec constituent un chapitre important de cette histoire, mais il est vain de toujours s'en prendre à lui, de lui reprocher son abandon des francophones et de se cacher le rôle de l'État fédéral dans ce mouvement.

Le rapport social qui donne existence à la communauté est donc un rapport complexe que Juteau a saisi partiellement. Il doit être approfondi pour ne pas risquer de contribuer à la cristallisation de l'identité, à sa naturalisation. Or, si Juteau s'est limitée à un certain développement historique ayant marqué l'identité franco-ontarienne, c'est qu'elle s'est appliquée presque en même temps à comprendre les conditions de production de l'identité ethnique en privilégiant un autre axe d'analyse : celui des rapports sociaux de sexe.

LE RAPPORT SOCIAL SEXUÉ PRODUCTEUR D'IDENTITÉ

« On ne naît pas ethnique, on le devient », écrit Juteau. Mais encore faut-il, ajoute-t-elle, « expliquer comment l'histoire qui produit le groupe ethnique se fixe en nous » (1983, p. 45). Elle n'est pas seulement constituée de dates, mais apparaît dans un rapport social déterminé. L'étude des rapports sociaux de sexe devrait permettre de cerner comment l'identité est travaillée par d'autres processus de différenciation internes tout aussi importants que le rapport à l'État. Ainsi, le regard féministe, comme l'écrivent Allain *et al.* « dévoile des dimensions longtemps restées cachées de la réalité collective » (1993, p. 365)²⁶. Et ils ajoutent :

La société traditionnelle, par exemple, ne s'est pas reproduite exclusivement grâce au réseau institutionnel et idéologique mis en place par le clergé masculin au XIX^e siècle. Elle n'est pas réductible, non plus, à « l'idéologie nationale » officielle. Les femmes ont été actives dans la production d'ethnicité. (Allain *et al.*, 1993, p. 368.)

La socialisation constitue l'un de ces processus par lesquels les femmes ethnicisent les nouveaux membres de la communauté et fondent une dimension de leur relation au groupe. La structuration des rapports sociaux de sexe au sein du groupe a pour effet de marquer différemment l'identité ethnique des hommes et des femmes.

24. Pour reprendre une expression de Lise Bissonnette dans son éditorial du 26 juin 1992 où elle commentait l'évolution de la Fédération des francophones hors Québec.

25. Pour une amorce d'analyse de la question, voir Linda Cardinal et J.-Yvon Thériault (1992). J'ai aussi tenté de réfléchir sur le même thème dans le cadre d'une communication intitulée « Identité et dialogue : les expériences des francophonies canadienne et québécoise » (1993).

26. En plus des travaux de McKee-Allain que je tenterai de présenter plus loin, l'étude des rapports sociaux de sexe en milieu minoritaire donne lieu, dès les années 1980 à des études et publications en Acadie et depuis les années 1990 en Ontario et au Manitoba tout particulièrement. Voir notamment les numéros thématiques sur les femmes de la revue *Égalité* (1983 et 1988), celui de la revue *Éducation et francophonie* (1991), *Relevons le défi. Les Actes du colloque sur l'intervention féministe dans le Nord-Est de l'Ontario* (1992) et les *Actes de colloque. Les femmes francophones en milieu minoritaire. État de la recherche* (1993).

Adoptant une vision utilitariste des rapports familiaux, Juteau définit le processus de socialisation des enfants — y compris la transmission de la langue et de la culture — comme un travail gratuit qui revient principalement aux femmes. Il est produit au sein du foyer et il est accompli par « les gardiennes de la « race » ». Ce travail leur reviendrait au nom de la Nature, de la « race » ou de la foi, selon la volonté des élites nationales et du clergé. Mais, dévoilent Juteau et Roberts, ce travail est moins fondé sur la volonté de Dieu que sur un rapport matériel de domination, le rapport de sexage (Juteau et Roberts, 1981, p. 18)²⁷. Elles ajoutent :

Le lien des femmes au phénomène ethnique ne se comprend qu'en fonction de leur position dans le mode de production patriarcal, du travail domestique gratuit qu'elles accomplissent. C'est surtout leur appartenance à la classe des femmes (bien que leur appartenance à la classe industrielle soit aussi pertinente) qui fonde leur relation au phénomène ethnique. (Juteau et Roberts, 1987, p. 19-20.)

Juteau et Roberts montre que « la constitution et le maintien des collectivités et pratiques ethniques n'ont pas seulement lieu dans le domaine public » (p. 19). Exclues de celui-ci, les femmes participent à la transmission et à la production de la culture ou de l'identité ethnique à partir de la place qu'elles occupent dans la sphère privée. Le fait ethnique, voire le fait minoritaire, devient une partie intégrante d'un rapport de sexage qui la fonde par l'entremise de la famille comme premier réseau ethnique.

À partir de cette analyse, Isabelle McKee-Allain (1989) s'applique à creuser la question de la production de l'identité ethnique, en Acadie plus précisément. Intéressée par l'apport des religieuses au développement du système d'éducation acadien et de l'identité acadienne, elle étudie celles qui ont œuvré dans les collèges classiques. Elle tente de « préciser la signification d'une telle production d'identité, de même que de délimiter les autres espaces — ailleurs que dans le réseau familial — où ce processus peut se dérouler » (McKee-Allain, 1989, p. 54).

McKee-Allain emprunte les éléments théoriques susceptibles de l'amener à approfondir la signification de la production de l'identité ethnique aux théories expliquant la « production du genre ». Elle puise aussi dans les approches égalitariste et matérialiste. Entre autres, à Descarries, dans *L'École rose... et les cols roses*, elle emprunte l'idée selon laquelle les femmes sont des « produits d'un processus de socialisation et agentes de reproduction » (Descarries, 1980, p. 62). Pour sa part, McKee-Allain écrit :

La famille exerce donc une fonction essentielle dans la reproduction de l'arbitraire de la division sociale des sexes, fonction qui sera poursuivie et complétée par le milieu scolaire. Les femmes sont un produit et des agentes de cette division sociale des sexes, qui finissent par accepter comme les leurs ces places et fonctions inégales. (McKee-Allain, 1989, p. 63)

La famille et l'école ont pour fonction d'assurer la reproduction des agentes qui finiront par accepter la situation d'inégalité dans laquelle elles se constituent, notamment leur fonction de procréatrices.

Or, si McKee-Allain s'intéresse aux religieuses plus qu'aux mères, c'est pour insister sur ces autres lieux de production d'ethnicité où les femmes sont des actrices principales. Elle vise les « femmes salvatrices de la nation » et se propose d'en faire l'analyse en vue de voir leur participation à une vision idéale du sujet ethnique. Elle écrit : « le plus urgent, à notre avis, consiste à rendre aux Acadiennes la place qui leur revient, afin qu'elles soient reconnues en tant que véritables sujets de l'histoire » (McKee-Allain, 1989, p. 68).

Juteau et McKee-Allain font apparaître le groupe des femmes francophones hors Québec en tant que productrices d'ethnicité. Ce serait d'abord en tant que mères qu'elles participeraient à leur communauté²⁸. Cette politisation du privé — qu'opèrent ces auteures

27. Il faut aussi souligner l'apport de Colette Guillaumin (1978) à la théorisation de la notion de sexage comme rapport social de domination, subordination et d'appropriation des femmes.

en dénonçant la gratuité du travail domestique et plus généralement du « travail de transmission » — n'est pourtant pas suffisante pour que les femmes soient « reconnues en tant que véritables sujets de l'histoire ». La question serait-elle mal posée ?

L'expérience des femmes francophones vivant en milieu minoritaire semble indissociable de la destinée de leur groupe, et c'est par rapport aux conditions de production de l'identité ethnique au sein de la famille qu'il devient possible de repenser le rapport de sexage pour en faire la base d'une politique de changement. Toutefois, c'est une chose de reconnaître que c'est dans le rapport de sexage que se situe le mouvement de transformation, c'en est une autre de faire de ce rapport le lieu d'élaboration d'une identité porteuse de changement. En étudiant les communautés religieuses, McKee-Allain tente de rompre avec le rapport de sexage pour faire valoir le travail historique des femmes. Elle montre l'apport des communautés religieuses « dans un vaste projet d'acadianisation et d'appropriation de frontières ethniques par un groupe minoritaire, participation rendue possible de par leur propre capacité organisationnelle » (McKee-Allain, 1991, p. 3). Ainsi, McKee-Allain présente un tableau plus complet des communautés francophones. Mais la notion de production d'ethnicité montre ses limites. Elle permet de saisir le travail des mères en milieu minoritaire mais ne dit rien de l'avènement des femmes à la citoyenneté. Que signifie être citoyenne lorsque l'on appartient à un groupe minoritaire que l'on est chargée de reproduire ? L'examen de l'enchevêtrement des rapports sociaux de sexe et d'ethnie au niveau du marché du travail (Proulx, 1981; McKee-Allain et Fournier, 1983; Coulombe, 1985), qui révèle que les femmes francophones vivant en milieu minoritaire connaissent des situations de double et triple infériorité, ne fournit guère d'avancées sur la question de la citoyenneté. Et ce n'est pas se détacher du contexte de l'époque, même homogène, que de vouloir comprendre cette question. Les femmes francophones vivant en milieu minoritaire n'ont-elles pas eu le droit de vote avant les Québécoises ? Cela ne semble pas pourtant pas influencer l'articulation des rapports sociaux de sexe. Lucie Brunet (1992) fait allusion à cette problématique dans sa biographie d'Amanda Walker-Marchand, la fondatrice de la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises, mais un examen plus exhaustif de la question s'impose.

L'étude de la place des femmes francophones au niveau de la famille, dans les institutions scolaires et sur le marché du travail permet certes de préciser les autres rapports sociaux producteurs de l'expérience du groupe. Au-delà d'une mise en évidence attendue d'une situation d'oppression, il est remarquable de constater que les velléités collectives de transformation de cette situation reviennent à l'intervention étatique. L'État revient ici en force comme un acteur incontournable de la structuration des rapports internes à la communauté. D'où la pertinence d'examiner davantage le lien des femmes au fait minoritaire à partir d'une problématique de la citoyenneté.

Des analyses sur la production de l'identité ethnique renforcée par l'étude de la différence des sexes, se dégage pourtant que la communauté n'est ni homogène, ni transcendante, qu'elle est construite en fonction de pratiques quotidiennes comme la socialisation. Ces travaux constituent ainsi une porte d'entrée importante afin de réfléchir à la place des acteurs et des actrices dans le questionnement au sujet de l'identité. Ils révèlent que la communauté est construite par des individus et des groupes et non pas uniquement par des décrets juridiques ou des interventions étatiques. La conscience du rôle des acteurs et des actrices dans le développement de la communauté oblige aussi à réfléchir davantage sur les conditions de production d'une identité susceptible de devenir une base de changement à l'extérieur du rapport de domination.

Les revendications des groupes de femmes en milieu minoritaire ont dorénavant rendu impossible un discours sur la communauté qui décrit abstraitement sa réalité sans faire allusion à ses acteurs et, surtout, à ses actrices. Le groupe devient un lieu à partir duquel les

28. Juteau et McKee-Allain utilisent les expressions femmes et mères de façon interchangeable. Je crois que ce mélange, qui est typique par ailleurs d'une confusion entre les deux termes, doit être rectifié et analysé. Pour une réflexion qui tente de désarticuler la femme de la mère, voir les analyses de Marie-Blanche Tahon (1993).

acteurs ont le sentiment de négocier leur adhésion à la communauté. Ce processus contribue à l'historicité du groupe et à l'éclatement de son identité. Celle-ci ne peut plus reposer sur un groupe en particulier, elle ne peut plus utiliser les références à l'histoire et à la culture sans provoquer des débats qui insistent sur le sujet du discours. En d'autres mots, l'avènement des femmes comme catégorie du discours en milieu minoritaire force à remettre en question le « nous » de la communauté. De quel « nous » parlons-nous ?

DE QUEL « NOUS » PARLONS-NOUS ?

Force nous est de reconnaître que le discours nationalitaire préoccupé de politiser le rapport des francophones à l'État et le discours féministe qui investit essentiellement le domaine du privé constituent des réponses partielles à cette question. Ils permettent de déconstruire le « nous », de montrer l'existence de rapports sociaux producteurs d'une identité, mais ils ne peuvent pas cerner ce qui lui donne sa cohérence, sa légitimité par rapport à la société globale. Le rapport social a été politisé, mais pour une analyse plus dynamique du « nous », il faut aussi voir comment sa légitimité s'inscrit dans un champ politique qui fait apparaître la communauté, comme le dit Raymond Breton (1983, p. 24), comme une *minipolity*, c'est-à-dire une communauté politique²⁹. S'inspirant de Balandier (1969), il explique bien comment « l'identité collective et l'organisation sociale qui l'exprime sont donc des réalités socio-politiques en ce sens qu'elles résultent du conflit entre sous-groupes dont les intérêts idéologiques et/ou matériels divergents ». Le « nous » tirerait ainsi sa source de la place que l'on réserve à ses membres dans les réseaux de pouvoir à l'intérieur de la communauté. Les idées de Breton sur la structuration du champ politique de la communauté ethnique permettent de creuser cette dimension plus proprement politique, symbolique du nous³⁰. Il emprunte à la théorie de la mobilisation des ressources et du pouvoir organisationnel des éléments en vue d'étudier, entre autres, l'attitude des membres de la communauté à l'égard de ses leaders, sa capacité à se donner un réseau d'institutions, ce qu'il appelle la complétude institutionnelle (Breton, 1964). Cette dernière est d'ailleurs devenue une question incontournable lorsque l'on étudie la vitalité ethno-culturelle en milieu francophone, la nature du leadership francophone, sa force et sa capacité de rassembler les membres de la communauté autour d'un ou plusieurs projets communs³¹.

C'est dans le prolongement de cette réflexion que l'on peut situer les débats en cours dans les milieux minoritaires sur la place des femmes et des personnes de cultures non-dominantes et des nouveaux arrivants dans les communautés. Sauf pour une amorce de réflexion sur la question réalisée par René Guindon (1985)³², la sociologie n'a pas suffisamment étudié la dynamique socio-politique en milieu francophone minoritaire, notamment à la lumière des revendications non directement nationalitaires de ses membres. Malgré ses avancées, elle pense toujours la communauté politique comme une communauté homogène.

29. À ma connaissance, Breton est un des premiers sociologues, au Canada, à avoir introduit la notion de communauté politique dans le champ des études ethniques.

30. Breton n'a pas vraiment étudié la question francophone comme il a examiné les rapports entre communautés culturelles au Canada anglais, notamment à Toronto. Voir le chapitre V : « The Ethnic Group as a Political Resource in Relation to Problems of Incorporation : Perception and Attitudes », in Breton, Isajiw, Kalbach et Reitz (1990), pp. 196-255.

31. Pour une application de l'approche de Breton à l'étude de la vitalité ethno-culturelle en milieu francophone, voir L. Cardinal, J. Lapointe et J.-Yvon Thériault (1988), *La Minorité francophone de Welland et ses rapports avec les institutions*. Isabelle McKee-Allain (1989, 1991, 1993), dans ses travaux sur les communautés religieuses de femmes, s'inspirent aussi, en partie, des idées de Breton sur le pouvoir organisationnel.

32. René Guindon (1985) propose une première réflexion sur la communauté franco-ontarienne comme entité politique qui se rapproche des idées de Breton. Il fait un commentaire sur la façon dont le projet de développement global adopté par l'Association canadienne-française de l'Ontario à l'époque excluait les femmes et les nouveaux arrivants de ses préoccupations.

Cependant, au sein du réseau associatif, documents et études commencent à circuler³³. L'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) a été une des premières à produire un document sur le multiculturalisme³⁴ et à ouvrir le débat sur la façon dont les membres des différentes communautés ethniques pourraient travailler ensemble, notamment en vue de lutter contre le racisme³⁵. En Ontario français, le débat est plus avancé mais le discours plus ou moins intéressant. Les prises de positions de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) ont contribué davantage à polariser le débat sur la question du pluralisme qu'à montrer son ouverture. Entre autres, depuis 1985, le leadership franco-ontarien insiste pour dire qu'il y a, dans la communauté francophone de l'Ontario, des Franco-Ontariens « de souche » et des membres des groupes ethno-culturels³⁶. L'ACFO invite ces derniers à se définir en tant que Franco-Ontariens³⁷ alors que ces derniers rejettent l'appellation pour valoriser plutôt celle de francophones.

Il semble assez clair que ce processus de différenciation s'appuie sur le besoin d'affirmer la prédominance de la culture française par rapport aux autres cultures³⁸. Or, l'idée de la souche est une autre façon de dire qu'il y a des vrais francophones et d'autres qu'il faut intégrer car il le seraient moins. En fait, cette situation ne peut que donner lieu à une controverse sur la légitimité du « nous » franco-ontarien. C'est aussi ce qu'annonce Breton (1983, p. 28) dans ses analyses des communautés ethniques. L'identification des nouveaux arrivants francophones à des ethno-culturels les empêche de s'identifier à la communauté francophone, puisque le modèle identitaire est uniquement puisé à même l'histoire franco-ontarienne. L'entrée dans la communauté repose donc sur la participation à une communauté de sang. Ou plutôt, on n'y rentre pas. On assiste à un glissement d'une identité pourtant chèrement revendiquée comme le produit d'un rapport social à une identité qui se naturalise en raison des rapports de pouvoir au sein du groupe; à l'instar des dominants, le groupe minoritaire reproduit le même rapport d'oppression et, dans ce cas-ci, il le racialise.

Ce processus par lequel un groupe au sein d'une communauté dominée se pose à son tour comme dominant ne date pas d'aujourd'hui. Le débat prend de l'importance ici et maintenant, pour plusieurs raisons : l'avènement d'une immigration d'expression française et de couleur en Ontario et dans l'Ouest; le développement d'une société de plus en plus multiculturelle et l'ouverture de la francophonie canadienne sur le monde. L'avènement des nouveaux arrivants au sein de la communauté minoritaire se produit dans un espace politique où les conflits entre sous-groupes déterminent la définition de l'identité et sa transformation en un pouvoir organisationnel.

33. Dans la mesure où les leaders de la communauté ne se mobilisent qu'autour de la question des droits linguistiques et qu'ils persistent à ne pas intégrer les revendications non directement nationalitaires à leur programme, la communauté sera effectivement toujours une réalité homogène sur le plan politique alors qu'elle ne l'est pas sur le plan sociologique. C'est donc au réseau communautaire que devrait revenir la tâche de transformer les formes de leadership étriquées en milieu minoritaire, ce que tentent notamment de faire les regroupements de femmes et culturels en Ontario.

34. Alors que dans les provinces de l'Atlantique, on assiste à la fondation de l'Association des femmes francophones membres des minorités visibles. Voir ACFA (1990) et le numéro spécial de *Femmes d'action* (1993) sur le pluralisme au féminin.

35. L'ACFA a été un des premiers groupes, en Alberta, à appuyer la revendication des Sikhs au sein de la Gendarmerie royale du Canada pour qu'ils puissent garder leur turban au travail. L'association a aussi travaillé à la mise sur pied d'une table de concertation contre le racisme dans la province. Une association multiculturelle francophone existe aussi depuis quelques années en Alberta. Pour plus de détails, voir l'article de Lyne Lemieux dans *Femmes d'action* (1993).

36. Comme au Québec où l'on parle de communautés culturelles pour identifier des personnes qui peuvent être nées sur le territoire canadien mais qui ne sont pas blanches ou d'origine française.

37. Voir ACFO (1992).

38. Pour sa part, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA du Canada) a produit un document sur le pluralisme culturel dans lequel elle montre la façon dont les nouveaux arrivants peuvent être des alliés dans le développement de la dualité linguistique. La recherche pour ce document a été réalisée par Stacey Churchill et Isabel Kaprielian-Churchill (1991). Affichant une certaine attitude de confiance, la Fédération aimerait faire de la communauté francophone un milieu favorable à l'accueil des immigrants.

Ces questions se posent à un moment où l'on constate de plus en plus l'épuisement du modèle identitaire traditionnel et provincial. Selon Breton (1985), cette situation contribue à créer une situation où l'appartenance à la communauté est devenue volontaire. L'intégration ne se fait donc plus en invoquant les luttes traditionnelles des Canadiens français. Breton (1985) considère qu'en milieu minoritaire, le développement d'une économie marquée du sceau de la vitalité entrepreneuriale francophone semble un bon moyen d'intégration à la communauté.

Les réflexions de Joseph-Yvon Thériault (1989) sur l'épuisement du modèle identitaire provincial s'inscrivent aussi dans le prolongement de cette problématique. Il écrit :

Si le niveau provincial, certes, est appelé à demeurer un référent important, il n'aurait plus dorénavant la centralité qu'il eut au cours des trente dernières années. Il devra faire compétition avec des identités plus locales ou encore plus nationales ou internationales. On pourrait prendre comme exemple l'identité des francophones du Sud de l'Ontario vivant leur réalité française à travers des réseaux volontaires et s'identifiant plus à une francophonie internationale ou montréalaise qu'à l'Ontario français tel que forgé au cours des trente dernières années. (Thériault, 1989, p. 140.)

Il impute cette nouvelle situation à ce qu'il appelle la nouvelle sensibilité contemporaine, pour ne pas dire postmoderne, qui vient accentuer la fragmentation en cours des identités. Selon Thériault, l'individualisme est au cœur de cette nouvelle dynamique. Il s'agit d'une situation où l'individu se présente de plus en plus comme un être sans attache, déraciné. Son identité, selon Thériault, il la puise dans le droit et les valeurs démocratiques — j'ajouterais aussi dans les valeurs libérales, entrepreneuriales. L'identité s'appuie donc sur une vision du monde inscrite dans des valeurs codifiées par le droit. Aussi, pour Thériault, cette nouvelle configuration, qui relève d'un véritable désenchantement du monde, a amené les francophones hors Québec à inscrire leurs luttes essentiellement sous l'égide du droit. En cela, cette situation marque l'aboutissement de ce procès de fragmentation ou de désencastrement de la communauté. Dans la mesure où elles remettent en question l'homogénéité de la communauté, les références à l'histoire et la culture, la socialisation et le champ politique participent à leur façon de la logique individualiste. Pour sa part, le droit est le plus abstrait et le plus volontaire de ces processus qui contribuent à la définition de l'identité minoritaire. Il permet une certaine légèreté de l'être et constitue plus fondamentalement le lieu où le social s'institutionnalise³⁹ et, par conséquent, celui où ultimement se joue la transformation. Il n'est donc pas impossible de penser que le droit, au sens large et non ici au sens de processus judiciaire, puisse rallier les francophones autour de valeurs communes puisées à même une réflexion sur la citoyenneté. Le débat autour de l'intégration des nouveaux arrivants est ici pertinent pour illustrer les transformations qu'il pourra faire vivre à l'identité. Doivent-ils intégrer une communauté culturelle donnée, ou plutôt participer à des valeurs découlant d'un débat public sur la question ? Pour cela, la francophonie, tant au Québec qu'à l'extérieur du Québec, devra s'expliquer son repli sur ces notions de peuples fondateurs, de territoire, de nation et préciser ses critiques de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Ce ne sont toutefois pas ces questions qui semblent directement interpeller Thériault, mais plutôt le versant organisationnel de l'individualisme qui illustre la faiblesse du réseau communautaire francophone (Thériault, 1988, p. 142). Ainsi, il met en veilleuse la réflexion sur le droit pour inciter la francophonie à participer, volontairement, au renforcement de son réseau institutionnel (Thériault 1988, p. 142). L'utopie communautaire n'est pas loin pendant que d'autres, notamment Jean-René Ravault (1980, 1982, 1984) et Gilles Paquet (1986, 1988), prêcheront plutôt en faveur de l'entrepreneurship et du développement économique de la francophonie. Les deux démarches ne sont pas à négliger. Elles s'avèrent au contraire

39. Claude Lefort (1981, 1990) a bien montré le lien entre le Droit et la société et la façon dont cette dernière s'institutionnalise à partir du premier. C'est en ce sens, je crois, qu'il considère que les droits de l'homme sont une politique.

indissociables de toute expérience de vie en société. Elles illustrent cependant, dans le contexte de la francophonie, les difficultés qu'ont les intellectuels à prendre leurs distances à l'égard de la pratique pour réfléchir aux conditions d'existence de la communauté et creuser la rupture qui a marqué l'avènement de la francophonie en milieu minoritaire afin de se demander si elle a vraiment abouti. Pour cela, il faudra dorénavant pousser les frontières d'une certaine sociologie qui n'a pas cherché à « pallier la légèreté de son inscription sociale » (Thériault, 1989, p. 142) mais à analyser davantage la façon dont elle participe à la conscience d'être dans les sociétés contemporaines.

CONCLUSION

J'ai tenté, dans ce texte, de présenter trois tableaux à partir desquels on peut réfléchir sur la signification de la fragmentation de l'identité francophone en milieu minoritaire au Canada, en particulier depuis les trente dernières années. La contribution de la sociologie à ce domaine est indéniable. Elle permet de resituer ce processus de fragmentation dans son contexte socio-politique en mettant en évidence le rôle de l'État dans le développement de l'identité, des rapports sociaux de sexe, du champ politique et de l'individualisme. La sociologie du fait minoritaire dénature la communauté et lui propose une représentation plus dynamique d'elle-même. De cette image découle une plus grande prise de conscience que la communauté est aussi traversée par des rapports sociaux de domination à partir desquels évoluent plus d'une identité.

À partir des récentes analyses qui tentent d'examiner le processus de fragmentation en cours en le re-situant dans le développement de la modernité, il y a lieu de penser l'identité en l'articulant autour d'une réflexion sur la citoyenneté (Taylor, 1991). Ainsi, l'identité n'est plus fondée sur une vision transcendante de la communauté. Elle est plutôt articulée autour de valeurs démocratiques et pluralistes qui sont en place depuis fort longtemps! Par contre, la référence au Droit est-elle la seule qui continue d'être une base porteuse de changement? Je fait ici écho à ce qu'écrit François Paré dans *Les Littératures de l'exiguïté*. Selon lui, « ce qui sauvera les laissés pour compte, c'est la solidarité de leur geste ironique. *L'amitié* » (Paré, 1992, p. 74).

Ce bilan des idées autour de la définition de l'identité ethnique m'a donc permis de montrer comment la sociologie a tenté, ces trente dernières années de suivre le processus de fragmentation qui caractérise la francophonie en milieu minoritaire. Je crois cependant que la sociologie a ici atteint ses limites. Elle a montré le construit de l'identité, son inscription sociale et ses visées émancipatrices. Elle fait dorénavant réfléchir sur son éclatement et sur ses effets libérateurs. Elle doit davantage s'intéresser à la philosophie politique, la psychanalyse, l'histoire et la littérature afin de l'amener à bien prendre la mesure de cette situation nouvelle et de creuser davantage la représentation qu'elle a proposée du fait minoritaire. À cet effet, je me dois de revenir sur la rupture, celle qui aurait permis à la francophonie de sortir de ce que l'on a appelé la « grande noirceur ». J'ai fait référence à cette rupture afin de situer mon propos et de construire une représentation de la francophonie travaillée par la fragmentation. Je crois cependant que l'on assiste, depuis trente ans, à la décomposition tranquille et déchirante d'une certaine communauté plutôt qu'à une véritable rupture avec le passé et ce qu'il représente. Elle a permis l'avènement d'un discours politique porté par un mouvement de libération nationale, notamment au Québec avec ses ramifications à l'extérieur de la province. Aussi, le discours de la rupture a favorisé une représentation du Québec comme victime, idée que l'on exploite encore politiquement afin de justifier un certain nationalisme.

Dans l'univers des représentations, la francophonie n'est pas, d'une part, tout à fait sortie de sa noirceur et, d'autre part, totalement détachée de son projet d'une Amérique française colonisatrice. Certes, il y a eu des mouvements qui ont marqué l'avènement d'une nouvelle sensibilité au sein du Canada français. Mais je dirais que le « nous » dont nous parlons se situe autant dans la continuité avec une certaine époque que dans la rupture. Comme l'écrit Louis Dumont :

Le monde de nos représentations réputées modernes est ainsi pénétré de notions qui résultent en réalité de l'interaction entre la modernité et la non-modernité, ou de l'adaptation spontanée de la modernité au monde ambiant. (Dumont, 1983, p. XV111.) Et, ce sont finalement ceux que l'on nomme les « Autres » qui obligeront les francophones à confronter la réalité de cette permanence du non-moderne dans leur représentation et, espérons-le, à faire aboutir la réflexion sur la fin d'un certain Canada français.

Linda CARDINAL
Département de sociologie
Université d'Ottawa
Ottawa (Ontario) K1N 6N5

RÉSUMÉ

L'auteure de ce texte propose un bilan critique des analyses ayant marqué la réflexion sur l'identité francophone en milieu minoritaire. Elle s'intéresse de façon particulière à trois approches à partir desquelles la sociologie a conceptualisé le fait ethnique ou l'identité en milieu minoritaire francophone au Canada : la première s'appuie sur l'histoire et l'expérience du groupe; la deuxième tente de cerner les conditions de production de l'identité ethnique et la troisième s'intéresse à la définition de l'identité au niveau politique et à la façon dont l'individualisme travaille la sociabilité francophone hors Québec. Elle constate que l'analyse de la question identitaire est loin d'être achevée et conclut en la nécessité d'approfondir davantage les moments de rupture et de fragmentation qui caractérisent l'évolution de la francophonie au Canada.

SUMMARY

The author of this paper proposes a critical appraisal of analyses which have made their mark in thought on Francophone identity in minority situations. She is particularly interested in three approaches by which sociology has conceptualized ethnicity or identity in the Francophone minority context in Canada. The first of these approaches is based on the history and the experience of the group; the second attempts to define the conditions for the production of ethnic identity, and the third looks at the definition of identity at the political level and the way in which individualism shapes Francophone sociability outside Quebec. The author observes that the analysis of the identity question is far from finished and concludes with the necessity of delving more deeply into the points of breakdown and fragmentation which characterize the evolution of Francophone communities in Canada.

RESUMEN

La autora de este texto propone un balance crítico de los análisis que han marcado la reflexión sobre la identidad francófona en medios minoritarios. La autora se interesa particularmente en tres puntos de vista a partir de los cuales la sociología a conceptualizado el hecho étnico o la identidad al interior de un medio minoritario francófono en Canadá : el primer punto de vista se apoya sobre la historia y la experiencia del grupo; el segundo intenta captar las condiciones de producción de la identidad étnica y el tercero se interesa en la definición de la identidad a nivel político y en la manera por la cual el individualismo trabaja la sociabilidad francófona fuera de Quebec. La autora constata que el análisis de la cuestión de la identidad está lejos de haber sido completado y concluye afirmando la necesidad de profundizar aún más los momentos de ruptura y de fragmentación que caracterizan la evolución de la francofonía en Canadá.

BIBLIOGRAPHIE

- ALLAIN, Greg, McKEE-ALLAIN, Isabelle, J.-Yvon THERIAULT (1993), « La société acadienne : lectures et conjonctures » in Jean Daigle, (éd.) *L'Acadie des Maritimes*, Moncton, Chaire d'études acadiennes, pp. 341-384.
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA (1990), *Politique de l'Association canadienne-française de l'Alberta en matière de bilinguisme et multiculturalisme*, Edmonton, ACFA.
- ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ONTARIO (1992), *Notre place... Aujourd'hui pour demain. Plan de développement global de la communauté franco-ontarienne*, Vanier, ACFO.
- BASTARACHE, Michel et al. (1986), *Les Droits linguistiques au Canada*, Montréal, Les éditions Yvon Blais.
- BAUER, Otto (1974), « Le concept de nation » in G. Haupt, G. Lowy, M. Weill et C. Weill, (éd.) *Les Marxistes et la question nationale, 1848-1914*, Paris, Maspero.
- BERNARD, Roger (1991), *Le Travail et l'espoir*, Hearst, Les éditions du Nordir.
- BERNARD, Roger (1988), *De Québécois à Ontariens*, Hearst, Les éditions du Nordir.
- BOUTIN, Thérèse (1993), *Actes de colloque. Les Femmes francophones vivant en milieu minoritaire. État de la recherche*, Sudbury, IFO, collection « Fleur-de-trille ».
- BRETON, Raymond (1985), « L'intégration des francophones hors Québec dans les communautés de langue française », *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 55, n° 2, pp. 77-98.

- BRETON, Raymond (1983), « La communauté ethnique, communauté politique », *Sociologie et sociétés*, vol. XV, n°2, pp. 28-38.
- BRETON, Raymond (1964), « Institutional Completedness of Ethnic Communities and Personal Relation of Immigrants », *American Journal of Sociology*, n° 70, pp. 193-205.
- BRETON, Raymond, ISAJIW, Wsevolod W., KALBACH, Warren E. et Jeffrey G. REITZ (1990), *Ethnic Identity and Equality. Varieties of Experience in a Canadian City*, Toronto, Oxford University Press.
- BRUNET, Lucie (1992), *Almanda Walker-Marchand*, Ottawa, Les éditions de l'Interligne.
- CAIRNS, Alan C. (1986), « L'État omniprésent : les relations entre l'État et la société au Canada », in Keith Banting, (éd.) *L'État et la société : le Canada dans une optique comparative*, Ottawa, Ministère des Approvisionnements et Services.
- CARDINAL, Linda (1992a), « La recherche sur les femmes francophones vivant en milieu minoritaire : un questionnement sur le féminisme », *Recherches féministes*, vol. 5, n° 1, pp. 10-40.
- CARDINAL, Linda (1992b), « Femmes et francophonie : une relecture du rapport ethnicité-féminité », in C. Andrew, L. Cardinal, F. Houle et G. Paquet, (éd.) *L'ethnicité à l'heure de la mondialisation*, Ottawa, ACFAS-Outaouais, pp. 99-114.
- CARDINAL, Linda (1993), « Identité et dialogue : l'expérience des francophonies canadienne et québécoise », communication présentée au colloque Les droits linguistiques au Canada, Centre canadien des droits linguistiques, Université d'Ottawa.
- CARDINAL, Linda et Joseph-Yvon THÉRIAULT (1992), « Les communautés francophones et acadienne face au défi québécois », in Alain G. Gagnon et François Rocher, *Répliques aux détracteurs de la souveraineté du Québec*, Montréal, VLB éditeur, pp. 329-341.
- CARDINAL, Linda, Jean LAPOINTE et Joseph-Yvon THERIAULT (1990), *Individu, société et politique*, Ottawa, Secrétariat d'État/Vision d'avenir.
- CHOQUETTE, Robert (1980), *L'Ontario français historique*, Montréal, Éditions Études vivantes.
- CHURCHILL, Stacey et Isabel KAPRIELAN (1992), *Les communautés francophones et acadiennes du Canada face au pluralisme*, Ottawa, FCFA du Canada.
- COULOMBE, Danielle (1985), « Doublement ou triplement minoritaire », *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. XXXXXV, n° 2, pp. 131-136.
- DENIS, Wilfrid B. (1993), « Ethnicité et conflits scolaires en Saskatchewan de 1905 à 1980 », in Linda Cardinal, (éd.) *Une langue qui pense. La recherche en milieu minoritaire francophone*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993.
- DENIS, Wilfrid B. (1990), « The Politics of Language », in Peter Li, *Race and Ethnic Relations in Canada*, Toronto, Oxford University Press, pp. 148-189.
- DESCARRIES-BÉLANGER, Francine (1980), *L'École rose... et les cols roses*, Montréal, Les éditions coopératives Albert Saint-Martin.
- DUMAINE, François (1990), *L'Article 23 de la Charte et l'éducation des communautés francophones. La décennie 90. Étape de consolidation*, Ottawa, FFHQ.
- DUMONT, Louis (1983), « Préface », in Karl Polanyi, (éd.) *La Grande Transformation*, Paris, Gallimard.
- Égalité* (1989), n° 24 (*Les femmes et le pouvoir*).
- Égalité* (1983), n° 10 (*Les femmes acadiennes, préoccupations et perspectives*).
- EL YAMANI, Myriame (1993), « Danielle Juteau. Les frontières ethniques en question », *Femmes d'action*, vol. 23, n° 2, pp. 26-30.
- Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (1992), *Dessein 2000 : pour un espace francophone*, Ottawa, FCFA du Canada.
- FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC (1982), *Pour nous inscrire dans l'avenir*, Ottawa, FFHQ.
- FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC (1979), *Pour ne plus être... SANS PAYS*, Ottawa, FFHQ.
- FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC (1975), *Les Héritiers de Lord Durham*, Ottawa, FFHQ.
- FONTAINE, Yvon (1988), « L'insuffisance des garanties constitutionnelles relatives aux droits des Acadiens », *Territoires et minorités : de l'Amérique française au lac Meech*, textes réunis par Gilles Sénécal pour l'APEQ/ACFAS.
- FOUCHER, Pierre (1993), « Fédéralisme et droits des minorités : tension ou complémentarité », in Jean Lafontant, (éd.) *L'État et les minorités*, Saint-Boniface, Les Éditions du Blé, pp. 201-229.
- FOUCHER, Pierre (1988), « L'Accord du Lac Meech et les francophones hors Québec », *Annuaire canadien des droits de la personne*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, pp. 3-49.
- FOUCHER, Pierre (1986), *Les Droits scolaires constitutionnels des minorités de langue officielle au Canada*, Ottawa, Conseil canadien de la document juridique, Ministère des Approvisionnements et Services.
- FRENETTE, Normand (1989), *Jalons pour une réflexion sur l'éducation universitaire adaptée aux besoins des minorités francophones*, Toronto, Centre de recherches en éducation franco-ontarienne.
- GAFFIELD, Chad (1993), *Aux origines de l'identité franco-ontarienne*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.
- GARCEAU, Marie-Luce (éd.) (1992), *Relevons le défi. Actes du colloque sur l'intervention féministe dans le Nord-Est de l'Ontario*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.
- GRIMARD, Jacques et Gaëtan VALLIÈRES (1986), *Travailleurs et gens d'affaires canadiens-français en Ontario*, Montréal, Éditions Études vivantes.
- GUILLAUMIN, Colette (1978), « Pratique du pouvoir et idée de Nature » : (1) « L'appropriation des femmes » ; (2) « Le Discours de la Nature », *Questions féministes*, n° 2 et 3, pp. 5-30.
- GUINDON, René (1985), « Réflexion sur la communauté franco-ontarienne comme entité politique », *Revue du Nouvel Ontario*, n° 6, pp. 49-68.

- JUTEAU, Danielle (1983), « La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal », *Sociologie et sociétés*, vol. XV, n° 2, pp. 39-55.
- JUTEAU, Danielle (1982), « The Franco-Ontarian Collectivity Symbolic Dimensions of its Minority Status », in Raymond Breton et Pierre Savard, (éd.) *The Québec and Acadian Diaspora in North America*, Toronto, Multicultural Society of Ontario.
- JUTEAU, Danielle (1981), « Visions partielles et partiales : la vision (des) minoritaires en sociologie », vol. XIII, n° 2.
- JUTEAU, Danielle (1980), « Français d'Amérique, Canadiens, Canadiens-Français, Franco-Ontariens, Ontariens : Qui sommes-nous ? », *Pluriel*, n° 24, pp. 21-42.
- JUTEAU, Danielle et Barbara ROBERTS (1981), « Ethnicité et féminité : d'après nos expériences », *Canadian Ethnic Studies*.
- LAPOINTE, Jean et Joseph-Yvon THÉRIAULT (1982), *D'une question linguistique à un problème sociétal*, Ottawa, Secrétariat d'État.
- LAFLAMME, Simon (1990), *L'Ambition démesurée*, Sudbury, Prise de parole.
- LAFLAMME, Simon et Jacques BERGER (1988), « Compétences linguistiques et environnement social », *Revue canadienne des langues vivantes*, vol. 44, n° 4, pp. 619-638.
- LEFORT, Claude (1981), *L'Invention démocratique*, Paris, Seuil.
- LEMIEUX, Lyne (1993), « Évelyne St. Amand Hubert. Vivre l'interculturalisme par un engagement communautaire », *Femmes d'action*, vol. 23, n° 2, pp. 39-42.
- McKEE-ALLAIN, Isabelle (1993), « Questionnement féministe en milieu minoritaire : des pistes offertes par l'étude des collèves classiques féminins », in Linda Cardinal, *Une langue qui pense. La Recherche en milieu minoritaire francophone*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993.
- McKEE-ALLAIN, Isabelle (1991), « La place des communautés religieuses de femmes dans le système d'éducation du Nouveau-Brunswick : un bilan socio-historique », *Education et francophonie*, vol. XIX, n° 3, pp. 3-8.
- McKEE-ALLAIN, Isabelle (1989), « Les productrices d'ethnicité en Acadie : perspectives théoriques », *Égalité*, n° 24, pp. 45-68.
- McKEE-ALLAIN, Isabelle et Huguette CLAVETTE (1988), « Les femmes acadiennes du Nouveau-Brunswick : féminité, sous-développement et ethnicité », *Égalité*, n° 11, pp. 19-35.
- MARTEL, Marcel (1993), « De la certitude au doute : l'identité canadienne-française de l'Ontario de 1937 à 1967 », in Linda Cardinal, (éd.) *Une langue qui pense. La Recherche en milieu minoritaire francophone*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1993.
- NEWMAN, W. N. (1973), *American Pluralism : A Study of Minority Groups and Social Theory*, New York, Harper and Row.
- MOUFFE, Chantal (1992), « Citizenship and Political Identity », *October*, n° 61.
- PAQUET, Gilles (1988), « Pour une socio-économie franco-ontarienne », in ACFO, *Les Voies de l'avenir franco-ontarien*, Ottawa, ACFO, pp. 53-68.
- PAQUET, Gilles (1986), « Entrepreneurship au Canada français », *Transactions of the Royal Society of Canada*, Ottawa, Société royale du Canada, Cinquième série, vol. 1.
- PAL, Leslie A. (1993) *Interest of State*, Montréal, McGill-Queen's.
- PARÉ, François (1992), *Les Littératures de l'exiguïté*, Hearst, Les éditions du Nordir.
- PROULX, Pauline (1981), *Femmes et francophonie : double infériorité*, Ottawa, FFCF.
- RAVAULT, Jean René (1982), « L'amorce de redressement des Francophones hors Québec », in FFHQ, *Analyse critique d'un espace économique à inventer. Actes du colloque national en économie de la Fédération des francophones hors Québec*, Ottawa, FFHQ, pp. 107-110.
- ROY, Michel (1978), *L'Acadie perdue*, Montréal, Québec/Amérique.
- TAHON, Marie-Blanche (1993), « L'affirmation politique des femmes et le post-féminisme », communication présentée au congrès de l'ACFAS, Université du Québec à Rimouski.
- THÉBERGE, Raymond (1987), « Scandale national même où le nombre le justifie », *Éducation et francophonie*, vol. 15, n° 19, pp. 12-19.
- THÉRIAULT, J.-Yvon (1989), « Lourdeur et légèreté du devenir de la francophonie hors Québec », in Association d'études canadiennes, *Tendances démolinguistiques et évolution des institutions canadiennes*, Ottawa, Secrétariat d'État, pp. 135-144.
- THÉRIAULT, J.-YVON (1988), « Pays réel, pays légal : le fait minoritaire entre la communauté et le droit », communication présentée dans le cadre du congrès annuel de l'ACFAS, Université de Moncton.
- THÉRIAULT, J.-Yvon (1986), « L'autonomie aujourd'hui : la question acadienne sous le regard des idéologies politiques actuelles », *Égalité*, n° 19, pp. 13-31.
- THÉRIAULT, J.-Yvon (1981), « Domination et protestation : le sens de l'acadianité », *Anthropologica*, vol. XXIII, n° 2, pp. 39-71.
- THÉRIAULT, Léon (1981), *La Question du pouvoir en Acadie*, Moncton, Les éditions de l'Acadie.
- TAYLOR, Charles (1991), *Rapprocher les solitudes*, Québec, Presses de l'université Laval.
- WELCH, David (1988), *The Social Construction of Franco-Ontarian Interests Towards French Language Schooling, 19th Century to the 1980's*, thèse de doctorat, Toronto, Université de Toronto.